

# Votez par anticipation les 25 et 26 septembre de 9 h 30 à 20 h

Vérifiez l'adresse de votre bureau de vote par anticipation sur l'avis d'inscription envoyé par la poste ou sur notre site Web, au [www.elections.quebec/ou-quand](http://www.elections.quebec/ou-quand).

## Pour voter

- Vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale ;
- Vous devez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :
  - permis de conduire du Québec ;
  - carte d'assurance maladie du Québec ;
  - passeport canadien ;
  - certificat de statut d'Indien ;
  - carte d'identité des Forces canadiennes.

## Vivez la démocratie en famille!

Vous avez de jeunes enfants ? Initiez-les à la démocratie en les accompagnant aux petits bureaux de vote. Installés dans chaque lieu de vote, les petits bureaux de vote permettent aux enfants de répondre à une question spécialement conçue pour eux. Découvrez cette question au [www.elections.quebec/petitsbureaux](http://www.elections.quebec/petitsbureaux).

## Pour en savoir plus

- Rendez-vous sur notre site Web, au [www.elections.quebec](http://www.elections.quebec) ;
- Communiquez avec nous :
  - par téléphone, au **1 888 ÉLECTION** (1 888 353-2846) ;
  - par courriel, à l'adresse [info@electionsquebec.qc.ca](mailto:info@electionsquebec.qc.ca) ;
  - par texto, au **868372** (VOTEQC) (des frais standards s'appliquent).



Tous les lieux où vous pouvez voter par anticipation sont accessibles.  
Pour en savoir plus sur les critères d'accessibilité de chaque lieu, consultez le [www.elections.quebec/ou-quand](http://www.elections.quebec/ou-quand).

**Cette année, on inverse la tendance.  
Tout le monde vote.**

 **élections  
Québec**

